



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2016-044

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2016

Préfecture Haute-Garonne

31-2016-02-08-005

Arrêté préfectoral portant composition nominative du
conseil départemental de l'environnement et des risques
sanitaires et technologiques (CODERST)

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau et forêt
Bureau procédures environnementales

**Arrêté préfectoral portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques
sanitaires et technologiques (CODERST)**

Le préfet de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral cadre du 31 mars 2011 relatif à la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2014 modifié fixant la composition nominative du CODERST ;

Vu les consultations effectuées pour le renouvellement des membres du CODERST ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont nommés membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) les personnes suivantes :

1° Représentants des services de l'État

- a) Deux représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- b) Un représentant du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile,
- c) Deux représentants de la direction départementale des territoires,
- d) Un représentant de la direction départementale de la protection des populations,
- e) La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

2° Représentants des collectivités territoriales

- a) M. Jean-Michel FABRE, conseiller départemental, titulaire,
Mme Isabelle ROLLAND, suppléante,
- b) M. Julien KLOTZ, conseiller départemental, titulaire,
Mme Sabine GEIL-GOMEZ, suppléante,
- c) Mme Élisabeth TOUTUT-PICARD, commune de Toulouse, titulaire,

Mme Martine SUSSET, suppléante,

d) M. Jean-Louis PUISSEGUIER, commune de Pointis-Inard, titulaire,
M. Christian GOUAZÉ, suppléant,

e) M. Jean-Paul FEUILLERAC, commune de Noé, titulaire,
M. Max CAZARRÉ, suppléant ;

3° Représentants des associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans le domaine de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines

a) Représentants des associations agréées de consommateurs

M. Hélios GARCIA, titulaire

M. Guy CASTEL, suppléant,

b) Représentants des associations agréées de pêche

M. Norbert DELPHIN, titulaire

M. Olivier PLASSERAUD, suppléant,

c) Représentant des associations de protection de l'environnement

M. Alain RIVIÈRE, titulaire

M. Hervé HOURCADE, suppléant,

d) Représentant des professionnels ayant leur activité dans le domaine de compétence de la commission

1) Représentant de la profession agricole

M. Jean DOUMENG, titulaire

M. Nicolas ARTIGUES, suppléant,

2) Représentant de la profession d'artisan

M. Louis BELMONTE, titulaire

M. Serge MENON, suppléant,

3) Représentant de la profession d'industriel

M. Bernard NADAL, titulaire

M. Pierre GACHES, suppléant,

4) Experts ayant leur activité dans le domaine de compétence de la commission

– Domaine du bâtiment

M. Maxim JULIAN, titulaire

M. Max SAVOYE, suppléant,

– Domaine de l'hygiène et sécurité

Mme Catherine BERNATETS, titulaire

M. Bruno VINCI, suppléant,

– Domaine de l'air

Mme Dominique TILAK

M. Pierre-Yves ROBIC ;

4° Personnalités qualifiées

a) Capitaine Hervé LECLERC, titulaire

Commandant Didier GUILLOSSOU, suppléant,

b) Mme Geneviève BENARD, titulaire

M. Jacques DUCOS de LAHITTE, suppléant,

c) M. le docteur Pierre ANÉ, titulaire

M. le docteur Jean CLAVERIE, suppléant,

d) M. le professeur Pierre CLASTRES.

Art. 2. – Les membres du CODERST sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable à compter de la publication du présent arrêté. Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

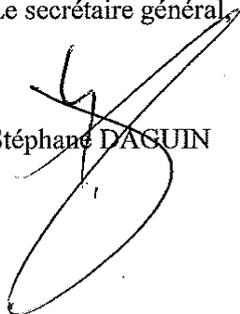
Art. 3. – L'arrêté préfectoral du 16 avril 2014 modifié portant composition nominative du CODERST est abrogé.

Art. 4. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art. 5. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le - 8 FEV. 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Stéphane DAGUIN